

Intégration des jeunes dans le monde du travail : un enjeu pour la FERC

La question de l'emploi des jeunes représente un axe de travail important pour la FERC : certains de nos syndicats interviennent sur les champs de la formation des jeunes travailleurs et de leur accompagnement (logement, restauration, etc)., de plus, c'est du projet éducatif de la maternelle à l'université que découle l'intégration facilitée dans le monde du travail.

Lors d'un débat télévisuel, auquel participait Bernard Thibault, le MEDEF et le gouvernement ont été mis au défi de s'attaquer au problème de l'emploi des jeunes. Ce point a donc été mis à l'ordre du jour de l'agenda social 2011. Si la CGT a refusé de s'associer à la signature du 1er volet de l'Accord National Interprofessionnel suite aux négociations arguant que rien n'était avancé sur " le partage des richesses, [...] sur le volume d'emploi et sur la question de la sécurisation des parcours ", elle a cependant participé à l'ensemble des réunions afin d'en faire évoluer les périmètres et le contenu.

La négociation s'inscrit dans l'objectif de faciliter l'accès des jeunes sur le marché du travail et intègre des volets sur le logement, le transport, la restauration, l'orientation, les stages, etc. mais est tronquée en plusieurs parties, la première finalisée ne concernant que l'accompagnement des jeunes pour leur accès à l'emploi. Le gouvernement, par ce biais, n'a pour but que de laisser entendre que les jeunes sont une de ses préoccupations majeures alors qu'il n'a pas l'intention de s'attaquer aux réelles causes du chômage.

Par ailleurs, le MEDEF impose que les propositions faites pour les jeunes en recherche d'emploi reposent sur des moyens constants sans réelle implication financière des entreprises en pio-

chant dans les fonds destinés à d'autres domaines. Or ces fonds ne disposent déjà pas de l'abondement suffisant pour répondre aux besoins qu'ils doivent combler. De ce fait ce n'est pas l'ensemble des jeunes en recherche d'emploi qui recevront une aide.

Parmi les " décrocheurs " sortant de la formation initiale sans qualification et sans diplôme, seuls 20 000 auront un accompagnement réalisé par les missions locales, accompagnement financé par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels pour un coût de 30 millions d'euros (alors que ce fonds doit contribuer normalement au financement d'actions de qualification et de requalification des salariés dont l'emploi est menacé, en priorité dans les petites entreprises, ou au financement d'actions visant à faciliter le retour à l'emploi de salariés au chômage ayant déjà travaillé).

Quelques actions pour les jeunes " décrocheurs " ou pour les jeunes qualifiés qui peinent à trouver un premier emploi seront aussi prélevées sur les 30 000 POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) de Pôle emploi. Ces POE doivent, à la base, permettre la mise en place d'une formation de 400 heures maximum qui sert à la préparation de prise d'un poste dans une entreprise. Dans ce cadre, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) du

candidat doit contribuer au financement de la formation. Les mesurettees proposées par le gouvernement et le MEDEF ne concernent qu'une part minime des jeunes demandeurs d'emploi et elles exonèrent une fois de plus le patronat d'investir des capitaux dans ces actions. Les 80 millions d'euros seront financés au détriment d'autres publics visés initialement par les dispositifs utilisés et ce par le détournement des fonds de leur finalité première.

Le volet sur l'alternance et les stages en entreprise, en négociation pour le moment, est précipité par le gouvernement qui veut le faire passer en force avant l'étude du projet de loi Cherpion à l'Assemblée Nationale.

Si certaines avancées minimales voient le jour comme la création d'un délai de carence entre deux stages pour éviter le pourvoi de postes uniquement par les stagiaires, la prise en compte des périodes de stage en cas d'embauche pour l'ouverture et le calcul des droits liés à l'ancienneté, et la tenue à jour d'une liste de conventions de stage, il n'est toujours pas prévu de revalorisation de la gratification et du niveau d'étude.

De plus la proposition de la CGT de tenir compte des périodes de stages dans le calcul des droits à retraite et l'Assurance chômage a été rejetée. Enfin, l'idée que les stagiaires aient accès aux mêmes avantages que les salariés en matière d'hébergement, de

transports et de restauration paraît séduisante, mais le texte n'en fait qu'une possibilité pour les entreprises, et en profite pour demander que les entreprises qui accorderont ces avantages soient exonérées de toutes cotisations sociales relatives à ces avantages. En conclusion, l'ANI proposé le 31 mai ne permet ni de développer l'alternance, ni de supprimer les abus dont sont victimes les stagiaires.

Cette question de l'emploi des jeunes n'est pas à prendre à la légère. Pour la CGT, les constats sur l'emploi des jeunes sont plus qu'alarmants. Un jeune sur six, c'est-à-dire 170 000 par an sortent de la formation initiale sans diplôme et sans qualification. Généralement ils quittent le système éducatif sans avoir atteint l'année terminale du baccalauréat. 24 % de ces jeunes sont issus d'une classe de collège (cinquième à troisième) ou d'une SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Plus des 2/3 se sont dirigés vers la vie active après avoir préparé un B.E.P. ou un C.A.P., que ce soit par une voie scolaire (43%) ou par la voie de l'apprentissage (24%). Les non-diplômés, en majorité de sexe masculin (60 %), sont issus des milieux populaires (63 % ont un père ouvrier ou employé).

Malgré les dispositifs existants, durant les cinq années qui ont suivi leur sortie du système éducatif, peu de ces jeunes ont eu recours à une formation qualifiante différée, même lorsqu'ils connaissaient des difficultés d'insertion. Certains rencontrent des obstacles pour accéder à une formation alors qu'ils sont décidés à se qualifier par ce biais.

Nombreux, après avoir expérimenté le monde du travail, se montrent passifs, peu déterminés voire réticents à suivre une formation. Lorsqu'ils l'envisagent, les jeunes expriment des exigences.

Par exemple, la formation n'a d'intérêt que si elle concerne un métier choisi et qu'ils ont réellement envie de l'exercer. Il en ressort qu'environ 24% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage et que le chiffre atteint presque 30% pour les 15-19 ans et 37% pour les jeunes sans qualification. La moyenne de l'âge du premier emploi stable est désormais de 27 ans en France, ce qui impose le plus souvent aux moins de 25 ans de travailler et de vivre en situation précaire.

Il est évident que ces éléments chiffrés attestent du lien majeur qui existe entre Education/formation et emploi et renvoient, au-delà de celle du patronat, à la responsabilité de l'Etat, grand absent sur cette question. Les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur ne doivent plus occulter leurs responsabilités en matière de formation, d'orientation, de qualification et d'insertion professionnelle.

Le gouvernement ne prévoit pas de renforcer ces secteurs et sa volonté, très médiatisée de développer l'apprentissage au détriment des formations en lycées professionnels, sous prétexte d'une meilleure insertion dans le monde du travail, ne peut être une réponse suffisante

C'est ce que préconise la dernière circulaire de rentrée, avec au moins deux dispositifs qui vont permettre d'écarter encore plus rapidement les collégiens les plus en difficulté et majoritairement issus de milieux défavorisés : la mise en place de " *programmes adaptés pour une découverte de l'entreprise dès la 4e* " (revendication de la CGPME qui souhaite l'abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage) ; le renforcement des DIMA, dispositif d'alternance découlant de l'apprentissage junior et permettant de sortir des élèves de moins de 16 ans du collège.

Ces mesures, extrêmement rétrogrades, vont à l'encontre des études qui prouvent qu'un cursus scolaire le plus long possible avant une orientation est une nécessité. Sortir des élèves très tôt du collège, c'est aussi renforcer avec une quasi-certitude la précarité future de leur parcours professionnel et c'est les empêcher d'avoir le minimum d'outils culturels pour qu'ils aient la possibilité ou l'envie de reprendre une formation professionnelle dans leur vie d'adulte.

Pour la FERC, il est essentiel de revoir la politique menée pour l'emploi des jeunes. Ceci passe par la révision de l'ensemble des politiques instaurées par le gouvernement actuel. Le système éducatif doit être le premier vecteur d'une formation de haute qualité qui permette à l'ensemble des jeunes d'en sortir avec un diplôme et une qualification.

Le cursus scolaire obligatoire doit se faire jusqu'à 18 ans, notamment dans le cadre du collège unique, et permettre des réelles passerelles entre les filières générales, technologiques et professionnelles pour que les élèves en difficulté puissent en changer sans pour autant se démotiver par la reprise d'années entières de formation. Tout comme il s'avère essentiel de créer plus de lien entre le second degré et le cursus post bac, qu'il se fasse dans les universités ou les écoles supérieures toujours dans l'optique que des jeunes ne se fourvoient pas dans des filières non souhaitées et n'abandonnent leurs études.

Le projet éducatif de la maternelle à l'université prôné par la FERC exige aussi le maintien du caractère national des diplômes (et non par des diplômes spécifiques délivrés par les entreprises en fonction des bassins d'emploi) seul garant de la grille de qualifications qui

en découle. Le respect de cette dernière servira la mise en place du Nouveau Statut du Travail Salarié revendiqué par la CGT pour assurer le maintien de la rémunération pour tous les salariés même lors des périodes de recherche d'emploi.

Afin d'avoir les moyens de fournir cette éducation de qualité, loin du socle commun de connaissances que prévoit la loi Fillon, il est nécessaire de revenir sur les contre-réformes rétrogrades mises en œuvre ces dernières années.

En effet, la suppression massive de postes entraîne la fermeture de filières, la restriction de l'offre publique de formation, notamment avec la réforme des filières STI et la mise en place du bac pro 3 ans. Ce dernier pénalise les élèves connaissant plus de difficultés en leur ôtant une année de formation qui pourtant était plus qu'indispensable.

Une meilleure insertion des jeunes dans le monde du travail passe aussi par une orientation réellement choisie et non imposée. Cela subodore la présence de Conseillers d'Orientation Psychologues en nombre suffisant dans les établissements du second degré, pour effectuer des entretiens afin que chaque jeune traduise ses attentes et ses besoins en un projet de formation, favorisant l'épanouissement personnel.

La FERC revendique la création d'un service public d'orientation et de formation permettant aux salariés de se réorienter et de se former tout au long de la vie.

Des parcours de formation existent pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Outre la formation en alternance, en particulier dans les CFA, (délivrant des diplômes du CAP à celui d'ingénieur), il y a le

" *contrat de professionnalisation* " et l'Ecole de la Deuxième Chance.

Le premier est un contrat initié par l'employeur et s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans. Il doit favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des bénéficiaires au moyen de l'acquisition d'une qualification, d'un diplôme ou d'un titre professionnel.

La durée du contrat varie selon la formation de 6 à 24 mois. La rémunération dépend de l'âge et du niveau de formation (entre 55 et 80 % du SMIC).

La seconde accueille des jeunes âgés de 18 à 25 ans qui, sans qualification, sont à la recherche d'une insertion professionnelle ou d'une qualification.

Elle propose un enseignement différent, une pédagogie innovante et un champ d'action plus large que les dispositifs traditionnels, portant sur la résolution des problèmes périphériques transversaux des élèves (comme le logement) et sur les comportements des stagiaires (resocialisation).

Ces alternatives ne peuvent intégrer les 170 000 jeunes évoqués plus haut.

La CGT a d'autres ambitions pour la jeunesse. Elle soumet au débat d'autres propositions comme :

- La création de contrats de professionnalisation intergénérationnels conciliant l'entrée de jeunes dans l'entreprise avec un aménagement de fin de carrière pour les travailleurs expérimentés.

- Un véritable droit à la formation pour les jeunes de moins de 30 ans sans qualification reconnue (avec six mois cumulés), sorte de CIF jeune, indispensable pour fonder un projet professionnel et sortir de la précarité.

- Un statut du stagiaire : garantissant le lien avec la formation. Des périodes de stages considérés comme des périodes de travail (droits à retraite et à couverture sociale), rémunérés à minima à 50% du SMIC avec des relèvements en fonction du niveau de qualification.

- La mise en place d'un groupe paritaire pour lutter efficacement et durablement contre l'échec des milliers de jeunes. L'alternance ne peut pas être présentée comme la solution miracle.



Ces propositions pourront être financées en stoppant les allègements de cotisations patronales, qui ont démontré depuis longtemps leur injustice et leur inefficacité.

Ces allègements doivent être réorientés pour accompagner les stratégies d'accès à l'emploi durable et dignement rémunéré pour les jeunes.

Il en est de même de la défiscalisation des heures supplémentaires (5 milliards) qui sont un frein indéniable à l'accès à l'emploi de nombreux jeunes.

Logement des jeunes

L'accès et le maintien au logement sont indissociables de l'emploi et du revenu. Il y a un cercle vicieux entre précarité du logement et précarité de l'emploi.

La précarisation de plus en plus grande de l'emploi a des conséquences directes sur la capacité des salariés et notamment des jeunes à accéder au logement, à en changer ou à s'y maintenir.

À de nombreuses reprises, l'UN CROUS et l'UNS CGT FJT, organisations de notre fédération qui interviennent plus particulièrement à la fois sur les champs de la jeunesse et du logement, ont mis en évidence la situation difficile faite aux jeunes, aux salariés qui les accompagnent et aux institutions en charge de ces missions d'intérêt général.

Le 18 janvier dernier, en commission paritaire de négociation de la convention collective des FJT, l'Union Nationale des Syndicats CGT des Foyers de jeunes Travailleurs a interpellé l'ensemble des organisations syndicales employeurs et salariés sur la nécessité de défendre les FJT et leur mission d'utilité sociale d'accompagnement des jeunes, gravement menacés par les pouvoirs publics !

* Désengagement financier de l'Etat

* Division par 2 des subventions Fonjep

* Financement plus difficile par la CAF lors des renégociations d'agréments

* Tracasseries administratives

* Collectivités territoriales, elles aussi en difficultés ce qui impacte les conventions signées avec les associations...

Ces faits cumulés mettent en danger les associations, leurs missions d'accompagnement des jeunes et les salariés des FJT, et pour certaines, leur existence même.

Leur mission d'accueil et d'accompagnement des jeunes est pourtant essentielle. Les jeunes sont les premières victimes de la crise du logement.

Le Snefos, principal syndicat employeur de la branche s'est rallié au point de vue de la CGT sur la nécessité de défendre notre secteur, son utilité sociale et de mettre en évidence la situation faite aux jeunes.

La CGT et le Snefos ont donc décidé d'organiser conjointement une conférence de presse sur ce sujet. Ensemble, ils ont écrit une déclaration à laquelle se sont ralliés plus tard la CFDT, FO et la CGC pour les organisations syndicales salariés et le Synéas autre syndicat employeur de la branche des Foyers des Jeunes Travailleurs :

Déclaration commune des organisations syndicales de salariés et d'employeurs de la branche des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs
Mercredi 15 juin 2011

LES JEUNES TRAVAILLEURS DANS L'IMPASSE

Les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales pour les jeunes sont des maillons essentiels du parcours résidentiel d'un jeune entrant dans la vie active.

Chaque année, les associations et leurs salariés accueillent, informent et accompagnent les jeunes résidents dans leur recherche de ce logement, complément indispensable de leur autonomie, de leur dignité et de l'exercice de leur métier.

Chaque année, plus de 50.000 jeunes, notamment les plus démunis de ressources et de relations sociales, peuvent ainsi accéder à un logement transitoire, étape essentielle à leur recherche d'emploi, à leur formation professionnelle ou à leur entrée dans le marché du travail.

Chaque année, les partenaires sociaux qui négocient la Convention collective des FJT et analysent le rapport de Branche, partagent ce double constat :

- la situation économique des associations FJT est de plus en plus fragilisée, principalement par la baisse drastique des aides et des subventions,
- les jeunes hébergés en FJT ont des situations de plus en plus précaires et une majorité d'entre eux vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le nombre des postulants à ce type d'hébergement dépasse aujourd'hui les 250.000 demandes par an. En 3 ans, ce nombre aura plus que doublé. Les capacités d'accueil sont malheureusement restées stables autour de 55.000 lits car les constructions neuves ont à peine compensé la disparition de résidences vétustes ou en situation financière délicate.

L'espérance pour un jeune de trouver un logement autonome accessible en HLM ou en offre locative privée est deux fois moins forte qu'il y a 3 ans.

Les partenaires sociaux, employeurs et salariés, tiennent à témoigner de la gravité de la situation de la branche en soulignant les points suivants :

Quels que soient leur statut ou leur niveau de qualification, qu'ils soient apprenti, stagiaire, fonctionnaire, diplômé, en alternance, jeune cadre débutant, intérimaire, doctorant, en période

d'essai ou titularisé, en stage de fin d'études ou saisonnier, tous les jeunes cherchent désespérément un hébergement ou un logement accessible. Les discriminations qu'ils subissent sont encore plus violentes dans leur quête d'un toit que dans leur recherche d'emploi.

Quelles que soient leur expérience, leur qualification ou leur connaissance du marché locatif HLM ou privé, les salariés des FJT ont de plus en plus de mal à trouver des issues positives pour les jeunes qu'ils accompagnent.

Quels que soient les efforts accomplis, les associations en charge de l'accompagnement des jeunes par le logement, voient fondre leurs soutiens financiers, se voient imposer des contraintes administratives incohérentes et subissent de plein fouet les conséquences de l'appauvrissement de leurs résidents.

Or quels que soient le besoin de logements et l'urgence des situations de précarité, les jeunes sont les victimes désignées du mal-logement, de la réduction des crédits destinés à la construction de logements sociaux en général, et plus particulièrement de FJT et résidences pour jeunes.

Bien que les associations de FJT mènent des missions d'accompagnement indispensables qui sont largement appréciées tant par les jeunes que par les collectivités, leurs financements et leurs subventions sont drastiquement réduites.

Au moment où se tiennent les États généraux du logement, les organisations signataires de cette déclaration veulent alerter les pouvoirs publics, les élus, les administrations et institutions en charge du logement social, les relais d'opinion, les médias d'information, les autorités morales et associations caritatives sur l'indifférence et l'injustice dont sont victimes les jeunes de notre pays, à travers la politique du logement.

Un pays qui abandonne sa jeunesse est un pays sans avenir.

Une société qui oublie ses jeunes est une société sans espérance.

La conférence de presse aura lieu le mercredi 15 juin à Paris au FJT Cités des fleurs. Cette initiative portée tant par les syndicats des employeurs que par ceux des salariés, CGT en tête, est une première.

Au-delà du témoignage et de la dénonciation, nous devons rappeler sans cesse nos repères revendicatifs :

- * La production de logements publics locatifs sociaux ;
- * La contribution du parc privé ;

- * Des financements nouveaux ;
- * La démocratisation de la gestion du Logement ;
- * Un grand service public de l'habitat et du logement ;
- * Une directive européenne sur les services publics intégrant le logement.

Les jeunes, les salariés et les associations, les institutions qui les hébergent et accompagnent, méritent mieux que des politiques d'affichage (au mieux) tel le volet logement sur l'ANI " Emploi des jeunes ". Ils ont besoin de mesures concrètes, de financements pérennes qui permettent la mise en œuvre des missions de service publics et d'une politique de logement digne de ce nom.

Les propositions du collectif " logement des jeunes " des États Généraux du logement auxquels participent plus de trente organisations pourraient constituer une première base pour la prise en compte des besoins des jeunes.

1- Intégrer le logement des jeunes dans des documents programmatiques (PLH, PDLJ, Schéma directeur...) dans le cadre des politiques locales de l'habitat en le mettant en regard d'investissements et en veillant à l'articulation des documents entre eux :

- * Identifier les besoins
- * S'organiser pour y répondre
- * Engager les investissements à hauteur des besoins
- * S'articuler avec les autres politiques en direction de la jeunesse (emploi...)

2- Développer une offre Adaptée et Accessible

- * Développer une offre Adaptée et Accessible T1 et T1 bis
- * En révisant les politiques d'attribution (éviter les concurrences avec d'autres populations et améliorer le temps de réponse)
- * Intégrant un quota de logement financé en PLAI

3- Améliorer la solvabilisation

- * Supprimer le premier mois de carence de l'APL
- * Revaloriser le montant des APL
- * Encadrer les loyers en zone tendue notamment les petites surfaces F1 et F2
- * Rendre plus efficace les outils de solvabilisation existants

4- Accueillir, orienter et informer

- * Arrêter de réduire et accroître les moyens financiers d'information et d'accompagnement des jeunes notamment l'AIO, les FJT, les missions locales, les bij, les Claj...

5- Soutenir le développement de l'intermédiation et du conventionnement dans le parc privé

- * Relancer les programmes ciblés en direction des jeunes comme les PST jeunes.

6- Suite aux différentes expérimentations lancées notamment par la Fondation de France, fondation Abbé Pierre... et autres, créer une instance nationale de recensement et qui puisse être force de proposition.